

Le 24 février 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information
Complexe Desjardins
Tour Est, 12^e étage
C. P. 10000, succ. pl. Desjardins
Montréal (Québec) H5B1H7
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0044

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 31 janvier et indiquant :

« Les causes des multiples pannes électriques dans mon quartier depuis 2012 à ce jour

J'aimerais obtenir tous les documents se rapportant aux différentes pannes électriques de mon quartier (rapports complets qui démontrent les origines des pannes, ce qui a été fait pour les régler, la ou les causes de répétition des pannes et Qu'a fait Hydro pour tenter d'éradiquer ces causes.) »

(Transcription intégrale)

En réponse à votre demande, vous trouverez en annexe le rapport des interruptions ayant affectées le transformateur qui alimente votre adresse. Ce rapport comporte, notamment, une brève description de la cause de chaque interruption.

Par ailleurs, nous vous informons qu'après vérification, notre organisme ne détient aucun autre document visé par votre demande. Nous invoquons à cet égard l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Cela dit, l'amélioration de la qualité du service est la priorité no 1 du Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec (<https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/plan-action-2035.pdf>), qui s'est engagé à investir davantage dans le réseau électrique afin d'offrir à notre clientèle un service fiable et de grande qualité à un coût abordable.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que l'article de cette loi mentionné à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.